

Conduite supervisée à Marguerittes

Pratiquer davantage avant le permis.

Pourquoi choisir la conduite supervisée ?

Accessible à partir de 18 ans, la conduite supervisée complète votre apprentissage avec un accompagnateur après validation des conditions nécessaires. Elle permet de consolider vos acquis et de gagner en expérience avant de passer ou de repasser l'examen pratique. Une pratique régulière aide à développer l'anticipation et l'assurance, entre les leçons ou après un échec à l'examen.

1. Faire le point avec votre enseignant

Nous examinons votre progression et l'intérêt de cette formule pour votre situation.

2. Vérifier les conditions de départ

Le départ nécessite notamment un code obtenu ou une dispense valable, la validation de la formation initiale, l'accord écrit de l'assurance et un rendez-vous préalable d'au moins deux heures avec l'enseignant et un accompagnateur.

3. Pratiquer avec votre accompagnateur

Vous conduisez en France, dans des situations variées, en appliquant les conseils reçus et en respectant les règles propres à l'apprentissage. La conduite supervisée n'impose ni durée minimale ni distance minimale.

4. Préparer votre présentation à l'examen

Vous échangez avec l'équipe sur vos difficultés et votre progression. Les besoins de préparation sont définis selon vos compétences.

Un accompagnateur impliqué

L'accompagnateur vous aide à pratiquer dans un climat calme et attentif. Il doit détenir le permis B depuis au moins cinq ans, ne pas avoir fait l'objet d'une annulation ou invalidation dans les cinq années précédentes et être accepté par l'assurance.

Bien distinguer les deux formules

La conduite supervisée est accessible dès 18 ans. Contrairement à l'AAC, elle ne réduit pas, à elle seule, la durée de la période probatoire. Contactez le secrétariat pour étudier cette possibilité et connaître les justificatifs à fournir.

Secrétariat : 07 66 65 62 86
notifications@app.auto-ecole-provence.com
2 avenue du Plaisir, 30320 Marguerittes

Référence : Service-Public, fiches F2826 (AAC) et F21012 (conduite supervisée). Informations vérifiées le 22 octobre 2026.